

« VIGNOBLES & DECOUVERTES »

Dossier de candidature - Office de Tourisme

Candidature Initiale

Renouvellement

1- Renseignements

Nom de la structure : _____

Commune : _____

Nombre de visiteurs annuels : _____

Nom et Prénom du contact : _____

Téléphone du contact : _____

E-Mail du contact : _____

Site Internet : _____

Numération d'immatriculation (optionnel) : _____

Si oui, merci d'indiquer le numéro : IM.....

2- Critères* à respecter

* Tous les critères sont obligatoires

▪ Etre classé au moins dans la catégorie II ou, à défaut 2 étoiles (anciennes normes)
A condition d'avoir engagé la démarche de classement en cours selon les nouvelles normes
Remarque : _____

Oui

▪ Informer et communiquer en une langue étrangère au moins
Si oui, laquelle/lesquelles : _____

▪ Valoriser l'œnotourisme et informer sur l'ensemble des professionnels bénéficiaires de la marque.
Remarque : _____

▪ Proposer des prestations en lien avec l'œnotourisme.
Remarque : _____

3- Engagements

Le prestataire **s'engage** à :

- respecter l'intégralité des critères du label national « Vignobles & Découvertes » et à se plier aux éventuels **contrôles** du respect des différents critères.
- apposer la plaque « Vignobles & Découvertes » de façon visible (à l'entrée ou à l'accueil), intégrer le logo sur son site internet et ses documents de communication et insérer un lien vers les sites des pilotes et des chefs de file du territoire.
- **renvoyer** la clientèle **vers les autres prestataires** porteurs de la marque, lorsque la prestation répond à la demande du visiteur/client/touriste.
- faire **la promotion** de la marque « BordeauxWineTrip/Les Routes du Vin de Bordeaux » sur ses supports.
- fournir les **chiffres de fréquentation** de son établissement.
- participer aux **actions d'animation** entreprises par le réseau.
- respecter la **réglementation en vigueur** (notamment en matière d'hygiène, sécurité incendie, accessibilité aux personnes handicapées...) concernant son établissement et disposer de toutes les **autorisations** requises pour exercer son activité.

Le comité de pilotage se réserve le droit de **radier** tout établissement ne respectant pas un ou des critères du label. Le prestataire devra alors cesser d'utiliser les outils du label (logo et plaque) dans sa communication.

Cet engagement est signé pour une durée **égale à la validité du label par Route du Vin**.
En cas de changement de propriétaire ou de gérant, une nouvelle charte est nécessaire.

Fait à Le/...../.....

Signature et cachet

**signature non électronique*

